

Partenaires pour l'avenir du secteur agricole

Mémoire du

*Conseil pour le développement
de l'agriculture du Québec*

Présenté à la

*Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire
québécois*

Juin 2007

**Appuyer
Gérer
Offrir
Sensibiliser**

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	1
Présentation du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec	2
I – Gouvernance : Un modèle de partenariat	5
Producteurs.....	5
Partenaires	7
Gouvernements	7
II – Les actions : Transformer les défis en solution	8
Les investissements.....	8
Des exemples de projets	8
III – Des bénéfices inattendus	11
Conclusion et recommandations	12

¹ Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

Remerciements

Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) tient à remercier la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de lui offrir l'occasion de contribuer à cette réflexion commune sur l'avenir de notre secteur.

Introduction

Administré par les représentants des organisations de producteurs agricoles, le CDAQ, chaque année, soutient financièrement des centaines de projets de recherche et développement en agriculture. Depuis plus de 10 ans, le Conseil a accordé plus de 85,6 M\$ pour soutenir le développement durable de l'agriculture et l'amélioration de sa compétitivité. L'implication active des agriculteurs et les résultats obtenus au fil du temps ont orienté positivement l'avenir de l'agriculture en s'appuyant sur le partenariat.

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation et une diversification des besoins du secteur. Les exigences des acheteurs et des consommateurs, la protection de l'environnement, la concentration, la multiplication de règlements, etc. Les attentes se multiplient et, pourtant, le soutien financier de l'État diminue...

L'objectif de ce mémoire est de partager notre expérience afin de démontrer l'efficacité d'un modèle basé sur le partenariat où la synergie des divers acteurs permet de répondre à des besoins communs.

En confiant la gestion de fonds directement aux organisations de producteurs agricoles, le gouvernement fédéral leur a permis de s'approprier les orientations et politiques agricoles et de développer des moyens pour les appliquer concrètement. Les ressources financières deviennent des investissements concrets, les idées deviennent des projets novateurs, les défis deviennent solutions!

Présentation du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec

En 1995, à la suite de changements apportés à la politique agricole canadienne et l'abandon de plusieurs subventions (notamment l'aide au transport), le gouvernement fédéral a confié la gestion des « fonds d'adaptation » au secteur agricole de chaque province et territoire, créant ainsi les conseils d'adaptation. C'est de ce partenariat entre Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et L'Union des producteurs agricoles (UPA) qu'a été créé le CDAQ. Au Québec, deux conseils sont présents; soit le CDAQ pour les programmes relatifs au secteur de la production et le *Fonds de développement de la transformation alimentaire* pour le secteur de la transformation.

Mission

Appuyer des initiatives favorisant le développement d'une agriculture québécoise durable en partenariat avec les regroupements de producteurs et les organismes agricoles.

Pour réaliser sa mission, le CDAQ a identifié trois champs d'action basés sur les besoins exprimés par le secteur :

- L'environnement : par le transfert efficace et l'intégration des pratiques agroenvironnementales; par la sensibilisation, le soutien et l'encadrement, l'innovation, la communication et la recherche; par le rapprochement du secteur de la production avec le consommateur et le citoyen.
- L'autonomie des producteurs : par l'accès à l'information; par le partage de l'information avec les autres secteurs d'activités; par l'innovation, le transfert et les services-conseils.
- Le développement des marchés : par la mise en marché, la création d'alliances pouvant générer de nouveaux produits et procédés; par la qualité des produits et des procédés; par le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée; par le rapprochement du secteur de la production avec le consommateur.

Rôles spécifiques

- 1- Appuyer financièrement et techniquement des initiatives de groupes d'agriculteurs favorisant le développement d'une agriculture durable
- 2- Gérer des programmes d'aide financière pour le compte d'organisations gouvernementales ou privées
- 3- Offrir des services-conseils aux groupes de producteurs agricoles en matière d'analyse et de gestion de projets
- 4- Sensibiliser le secteur aux enjeux émergents et futurs de l'agriculture.

Une organisation représentative du secteur

Le CDAQ compte 41 membres, soit les organisations syndicales représentant les producteurs de tous les secteurs de production agricole et toutes les régions du Québec. L'UPA délègue trois représentants, et chacune des 16 fédérations régionales et chacun des 24 syndicats et fédérations spécialisés désignent un producteur agricole à l'assemblée générale ayant droit de vote, soit le président ou le vice-président. Les producteurs agricoles qui siègent au CDAQ sont donc élus démocratiquement par l'ensemble de leurs pairs. La représentativité des membres facilite le processus de consultation ainsi que la circulation de l'information. Elle permet également au CDAQ de cerner les besoins des producteurs afin d'orienter adéquatement ses actions.

Le conseil d'administration est composé de sept producteurs agricoles choisis par et parmi les membres de l'assemblée générale. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sont également représentés sans droit de vote.

Une gestion efficace

Le développement d'une équipe solide et d'outils efficaces a permis la livraison de nouveaux programmes à faible coût. Reconnu pour sa rigueur dans la gestion des fonds qui lui sont confiés, le CDAQ a été en mesure de dégager des revenus d'intérêt qui assurent son autonomie au niveau administratif. La totalité du financement destiné au secteur est donc réellement redistribuée pour soutenir des projets novateurs.

En 2004, un consultant a procédé à l'évaluation des programmes en environnement du CDAQ qui totalisaient plus de 60 % des investissements. Le rapport conclut que « La gestion des programmes est caractérisée par une rigueur tant dans l'administration que dans la qualité de services reconnus par l'ensemble des interlocuteurs et des utilisateurs du CDAQ »².

Reddition de comptes

Le CDAQ est tenu d'intégrer les objectifs, les principes, les lignes directrices et les critères du gouvernement à ses règles administratives. Il est également tenu de faire des rapports périodiquement sur le rendement des projets financés en conformité avec le cadre de gestion du Ministère.

Des programmes témoignant d'une vaste expertise

Aujourd'hui, le CDAQ gère huit programmes aussi diversifiés que les enjeux qui touchent l'agriculture.

Programmes actifs

- **PROGRAMME POUR L'AVANCEMENT DU SECTEUR CANADIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**
 - Le **Pilier 1- Solution face aux enjeux en émergence** vise à rehausser la capacité du secteur de la production agricole québécoise à réagir aux enjeux actuels et en émergence, en mettant à l'essai de nouvelles idées, approches ou solutions. Il vise également à faire avancer les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture.
 - Le **Pilier 2 – Exploitation des débouchés commerciaux** vise à renforcer la capacité du secteur de la production agricole québécoise, à commercialiser les résultats de la recherche, à encourager la croissance des entreprises et à améliorer la compétitivité internationale.
 - Le **Pilier 3 – Partage de l'information** aide le secteur à mettre au point de façon proactive des solutions basées sur les nouvelles informations et à accroître le dialogue avec d'autres secteurs d'activité.
- Le **PROGRAMME D'ATTÉNUATION DES GAZ À EFFET DE SERRE** soutient la réalisation d'activités ou d'essais à la ferme faisant la promotion des pratiques agricoles qui permettent d'atténuer les émissions des gaz à effet de serre (GES).
- Le **PROGRAMME DE COUVERTURE VÉGÉTALE DU CANADA** s'inscrit en appui à la protection de l'eau et des terres en milieu agricole.
- Le **PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU CANADA-QUÉBEC** vise à aider les producteurs canadiens à élaborer des projets qui favorisent le développement et l'amélioration d'un approvisionnement en eau durable dans les zones agricoles.
- La **MESURE SPÉCIALE D'EFFAROUCHEMENT DES OIES** permet aux producteurs agricoles d'avoir accès à un service d'effarouchement des oies s'intégrant de façon complémentaire à l'approche stratégique sur la gestion intégrée durable de la Grande Oie des neiges.

² Services Conseils Pomerleau, Évaluation des résultats des programmes en agroenvironnement, CDAQ, juin 2004, Sommaire.

- Le programme **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL** vise à soutenir les clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme permettant de déterminer les solutions adaptées à la situation de chaque exploitation agricole.
- L'**INITIATIVE DE BIOSÉCURITÉ À LA FERME** offre un soutien financier au secteur avicole afin d'accélérer la mise en œuvre de projets qui réduiront l'incidence et la propagation de l'influenza aviaire et d'autres zoonoses menaçant les élevages.
- L'**INITIATIVE DES MARCHÉS DE BIOCARBURANTS POUR LES PRODUCTEURS** vise une plus grande participation et un maximum de bénéfices possibles pour le secteur agricole, notamment en soutenant les producteurs dans la planification d'installations de production de biocarburants.

Programmes terminés

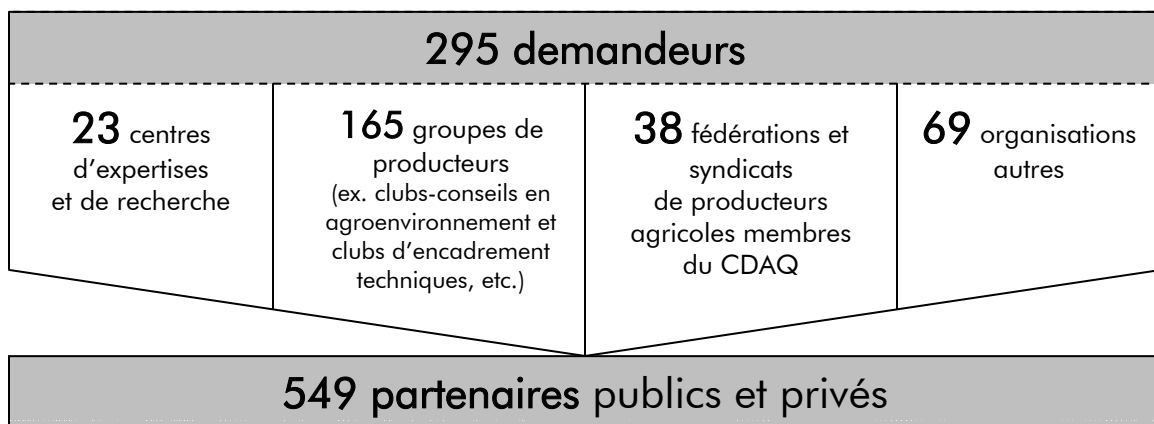
- Le **FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL** visait à favoriser une plus grande coopération, des alliances stratégiques et le partenariat entre les entreprises, les divers segments de l'industrie et les intervenants du secteur rural. Il visait également à soutenir l'adaptation des entreprises agricoles à la pratique de l'agriculture durable, l'amélioration de la capacité concurrentielle ainsi que l'amélioration des connaissances et du transfert technologique.
- Le programme **AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES** visait à aider l'adaptation du secteur de l'élevage situé dans les zones concernées par l'abandon de subventions au transport des céréales fourragères et de soutenir la réalisation de projets ayant pour effet d'améliorer sa compétitivité.
- Le **PROGRAMME NATIONAL DE CONSERVATION DU SOL ET DE L'EAU** visait à favoriser la durabilité environnementale des secteurs agricole et agroalimentaire dans les domaines de la promotion de l'exploitation durable, la technologie, la recherche et développement, la sensibilisation et la commercialisation.
- L'**INITIATIVE EN GESTION AGROENVIRONNEMENTALE** visait à soutenir les activités des clubs-conseils en agroenvironnement et faire la promotion de l'agroenvironnement auprès des producteurs. Elle a également permis de maintenir l'appui aux équipes de coordination provinciale et régionale encadrant les plans d'action agroenvironnementaux.

I – Gouvernance : Un modèle de partenariat

Le partenariat représente une association de divers acteurs en vue d'atteindre un objectif commun.

Dans son rapport à la Chambre des communes, le Vérificateur général du Canada mentionnait que les Conseils d'adaptation pourraient servir de modèle pour la livraison de programmes de quelque origine que ce soit.³ C'est justement de ce modèle de partenariat entre le secteur et l'État qui a inspiré La Financière agricole du Québec.

Le CDAQ contribue aux projets bénéficiant d'un appui financier direct du secteur et encourageant le développement de partenariats. Cette approche favorise une mise en commun de l'expertise des partenaires et une augmentation des investissements (privés et publics) pour consolider la réponse aux défis de productivité et de rentabilité des entreprises agricoles québécoises.



Producteurs

Le rôle actif des représentants des producteurs agricoles

La contribution des producteurs à l'élaboration des programmes qui les concernent en fait des acteurs de changements convaincus grâce à leurs connaissances privilégiées des besoins du secteur et de la réalité du terrain. Ils ont fait preuve d'une vision d'innovation remarquable par le biais des centaines de projets qu'ils ont mis de l'avant et qui ont transformé le visage de l'agriculture québécoise.

Au sein du CDAQ, les représentants des organisations de producteurs agricoles sont présents et impliqués activement à tous les niveaux : orientation des investissements, élaboration des conditions des programmes et leur administration, évaluation des projets, promotion et diffusion des résultats. Des représentants d'AAC et du MAPAQ collaborent également aux différentes étapes du processus.

Orientation des investissements :

Pour s'assurer d'orienter les investissements vers des problématiques spécifiques au secteur, les administrateurs s'inspirent des enjeux globaux et des axes prioritaires identifiés par les ministères de l'agriculture et dans le Plan de développement de l'UPA. Ce dernier est le fruit d'une réflexion de l'ensemble des producteurs agricoles sur les orientations à privilégier pour les cinq prochaines années. Un pont est ainsi créé entre les orientations politiques et les besoins du « terrain ».

³ BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, chapitre 24, [Ottawa, Ontario], novembre 1999, p.10.*

Élaboration des conditions de programmes et leur administration :

Lorsqu'un programme est confié au CDAQ, plusieurs principes et critères sont déjà définis par le bailleur de fonds. Dans les programmes offrant une certaine flexibilité, les administrateurs peuvent établir les conditions assurant l'atteinte des objectifs et orientations du programme, en plus d'en améliorer la livraison.

À titre d'exemple, ce sont les producteurs qui ont demandé à ce que tout projet soit appuyé par un regroupement de producteurs agricoles, stimulant ainsi la mise sur pied de projets mobilisateurs et structurants. Ils ont également fixé les modalités de financement afin d'inciter une plus grande participation de partenaires.

Évaluation des projets :

À ses débuts, le CDAQ a formé un comité d'évaluation pour l'étude des projets et l'approbation des contributions financières. Il est constitué de sept personnes, soit cinq producteurs agricoles de différentes régions et productions, un représentant d'AAC et un représentant du MAPAQ. Le conseil d'administration nomme les représentants des producteurs agricoles.

Riche de cette expérience, le comité d'évaluation a inspiré la mise sur pied de comités pour répondre aux particularités de certains programmes confiés au CDAQ. Ces comités, formés de producteurs agricoles et d'autres intervenants du secteur, sont responsables des orientations, des priorités d'intervention et de l'évaluation des projets. Ils sollicitent l'expertise et la concertation de plusieurs partenaires.

Exemple :

Membres du comité de programme du Programme d'atténuation des gaz à effet de serre	
•	Coordonnateur du programme
•	Producteurs agricoles (2)
•	Représentant d'AAC
•	Représentant du MAPAQ
•	Représentant de l'Université Laval
•	Représentant de l'UPA
•	Représentant des Clubs-conseils en agroenvironnement
•	Représentant du CDAQ

Les membres des comités évaluent les projets selon des critères d'évaluation définis. Pour être accepté, un projet doit cumuler au moins 50 % des points pour chacun des critères (objectifs, problématique, aspect novateur, faisabilité du projet, capacité financière et technique du demandeur, impact direct et durable, appui du milieu et exploitation des résultats).

Systématiquement, les projets refusés ou dont la contribution demandée excède les normes de contribution financière prévues au programme sont soumis au conseil d'administration du CDAQ.

Promotion et diffusion des résultats :

Les producteurs mettent un accent particulier sur la diffusion des résultats. L'organisation structurée de tous les agriculteurs au sein de l'UPA et des organisations affiliées facilite grandement la diffusion en permettant de rejoindre directement les producteurs lors d'événements et par les outils de communication déjà en place.

L'investissement du secteur

Une quinzaine d'associations de producteurs agricoles, grâce à leur structure de mise en marché collective, ont constitué des fonds réservés à la recherche et au transfert technologique. Ceux-ci investissent plus de 2,7 millions de dollars annuellement. La combinaison de ces fonds privés aux fonds publics permet de mettre en chantier un plus grand nombre de projets novateurs à grande portée. On crée, pour ainsi dire, un effet levier et une valeur ajoutée considérables.

Les efforts des producteurs agricoles, tant au niveau de leurs investissements financiers que de leur contribution en nature, ont été largement récompensés par les résultats obtenus en recherche et développement, en plus de renforcer le processus de responsabilisation.

Partenaires

Les administrateurs et membres du CDAQ sont soucieux de soutenir des projets qui bénéficient au plus grand nombre possible de producteurs agricoles et leurs partenaires. Le multipartenariat (multi-expertise) suscite la mise en commun des compétences et de l'expertise d'un grand nombre d'acteurs autour d'enjeux communs.

Évidemment, la recherche de partenaires permet d'obtenir un soutien supplémentaire. En plus du levier financier, l'implication des partenaires permet une application rapide et efficace des résultats de projet par le réseau de transfert de connaissances élargi qu'ils constituent.

Avec le temps, on remarque que des partenariats d'abord créés pour répondre aux exigences des programmes, deviennent durables et porteurs de développement grâce aux relations d'affaires qu'ils génèrent. Cette collaboration implique parfois un travail de longue haleine mais donne l'occasion à divers interlocuteurs, ayant parfois des intérêts divergents, de se concerter et de trouver des solutions satisfaisantes et partagées.

Gouvernements

La participation de représentants du MAPAQ et d'AAC au conseil d'administration et aux divers comités du CDAQ assure une transparence continue de l'administration des programmes et un renforcement du lien de confiance entre le secteur et le gouvernement. Ce partenariat constitue également un lieu d'échange privilégié sur les interventions et programmes gouvernementaux et les besoins du secteur de la production agricole.

En confiant l'administration de programmes flexibles au secteur, les gouvernements créent des incitatifs financiers accessibles et efficaces; en plus de faciliter l'adhésion du secteur. Les projets répondent aux orientations définies par le gouvernement tout en respectant un cadre d'application réaliste. Au bout du compte, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie du développement de l'agriculture.

II – Les actions : Transformer les défis en solutions

La crise qui sévit dans le secteur agricole est fort complexe, impliquant une diversité d'acteurs faisant face à des enjeux à la fois distincts et communs, dépendant des dimensions économiques, sociales, politiques et environnementales, et soumise à des contraintes venant d'horizons locaux et internationaux.

Les programmes qui ont été confiés au secteur ont permis de mettre de l'avant plus d'un millier d'initiatives répondant à autant de problématiques. Le *Fonds canadien d'adaptation et de développement rural*, un programme reconnu pour sa souplesse et l'envergure des résultats obtenus, est un exemple de réussite. Les projets qui en sont issus ont d'ailleurs influencé la nouvelle politique agricole canadienne.

Les investissements

Depuis 1996, les producteurs, leurs associations ainsi que leurs partenaires publics et privés ont investi 188,6 M\$ en plus des 85,6 M\$ d'AAC accordés par le CDAQ, entraînant un effet levier important.

Les contributions du CDAQ au 31 mars 2007

Nombre de projets	1174
Financement accordé par le CDAQ	85,6 M\$
Financement des demandeurs et de leurs partenaires	188,6 M\$
Total des investissements	274,2 M\$
Effet levier	3,2

Des exemples de projets

Agroenvironnement

La contribution du CDAQ en tant qu'acteur de changement en matière d'environnement au Québec est reconnue par l'ensemble des intervenants du milieu. Le discours est unanime sur le fait que les projets et ce virage n'auraient pu avoir lieu sans le financement disponible, véritable moteur et catalyseur de l'action.

Depuis ses débuts, plus des deux tiers des investissements ont été consacrés au soutien de projets en agroenvironnement. Cette orientation prise par les producteurs a été déterminante pour le virage agroenvironnemental des fermes québécoises et a inspiré certains programmes du Cadre stratégique agricole, tel que le Programme agroenvironnemental. C'est de ce dernier que sont nés d'importants projets tels que la mise sur pied des clubs-conseils en agroenvironnement, le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, la création de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, ainsi que de nombreux autres projets de sensibilisation et de transfert technologique à la ferme.

Le **Programme de couverture végétale du Canada** s'inscrit en appui à la protection de l'eau et des terres en milieu agricole. Depuis 2005, plus de 1,8 M\$ ont été accordés à 600 entreprises agricoles travaillant en groupes pour la plantation de 330 000 arbres et arbustes et la protection de près de 200 km de cours d'eau contre l'érosion.

Les **Plans d'accompagnement agroenvironnemental** (PAA) à la ferme sont un autre exemple d'un partenariat réussi. L'engagement des producteurs et de l'UPA, soutenu par les fonds d'AAC et du MAPAQ, ont permis de planifier plus de 40 000 actions visant une meilleure gestion des surplus de phosphore et l'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales pour la conservation des sols, la protection des cours d'eau, la gestion des fertilisants et la biodiversité.

Depuis le début de cette entente, le CDAQ a accordé plus de 10 millions de dollars au 83 Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et leurs conseillers qui ont réalisés 9 687 PAA.

Biosécurité et salubrité

La proximité du secteur et la bonne connaissance des besoins permet de mettre en place des mesures très rapidement. On peut prendre comme exemple le spectre de la crise de la grippe aviaire où le CDAQ a été en mesure de livrer rapidement un programme destiné au secteur de la volaille et des œufs.

Le gouvernement du Canada a confié au CDAQ l'*Initiative de biosécurité à la ferme* afin d'accélérer la mise en œuvre de projets visant la réduction de l'incidence et la propagation de l'influenza aviaire et d'autres zoonoses menaçant les élevages.

Le CDAQ a réussi à mobiliser rapidement tous les intervenants de la filière avicole, des fournisseurs d'intrants aux abattoirs. En moins de deux mois, près d'un million de dollars ont été engagés de la part de tous les partenaires du secteur avicole pour la réalisation de 13 projets tels que la mise en place de formations, de mesures de prévention et de plans d'urgence.

Volet jeunesse et relève agricole

Le partenariat peut s'étendre au-delà du secteur. La question des jeunes en agriculture et de la relève préoccupe grandement les producteurs. C'est ce qui a incité la mise sur pied de projets de grande envergure destinés aux jeunes du secondaire, des cégeps et des universités.

Le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté, l'UPA, des commissions scolaires et des écoles se sont réunis autour d'un même projet qui reçoit l'appui financier du CDAQ. Il vise à élaborer un programme d'initiation des jeunes de 3e, 4e et 5e secondaire à l'agriculture québécoise et à la consommation responsable dans le contexte de la mondialisation des marchés. Après la première année de réalisation, les résultats sont déjà prometteurs.

Le CDAQ a également été l'instigateur d'un projet de concours dans les cégeps et universités afin de sensibiliser les étudiants aux enjeux actuels ou émergents du secteur agricole québécois. Ce projet, qui débutera dès septembre 2007, permettra d'attirer des ressources professionnelles et de promouvoir le développement des compétences, du savoir et de la recherche appliquée en production agricole.

Recherche et innovation

Des projets collectifs, novateurs et structurants dans tous les secteurs de production et toutes les régions du Québec ont été mis en place. Voici un bref aperçu de ce qui a été accompli uniquement dans la dernière année :

Dans le secteur porcin, des dizaines de projets ont été mis en œuvre portant notamment sur la gestion des odeurs, les technologies de séparation liquide-solide des déjections, les démarches de cohabitation, l'effet de la vitesse de croissance sur la qualité de la viande et la commercialisation. Les projets récents touchent plus largement la santé du cheptel et particulièrement le virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin et le circovirus.

Dans le secteur horticole, les projets portent sur la révision de principes de fertilisation, la micropropagation, la microaspersion, de nouvelles méthodes de contrôle des mauvaises herbes et

de lutte contre les insectes et maladies, les normes de classement, la réduction des pertes à la récolte, les questions énergétiques, d'agroforesterie, de faune auxiliaire et la disponibilité de l'eau d'irrigation.

Dans les secteurs bovin et laitier on est à la recherche de nouvelles approches nutritionnelles, on étudie les pratiques de stockage des fumiers, on implante un réseau de fermes pilotes pour accélérer le transfert des technologies et des nouvelles pratiques; on est à la recherche de meilleurs outils de planification, de certification, de commercialisation et de transformation.

Dans les secteurs ovin, caprin, cunicole et du grand gibier, les questions relatives à la nutrition, à la santé et à la génétique ont prédominé. On s'est penché sur l'arthrite encéphalite caprine, la mortalité néonatale des agneaux, l'alimentation des agnelles, le photopériodisme, la composition des produits ainsi que la qualité des identifiants pour la traçabilité et le coût de production.

Dans les secteurs apicole et de acéricole, on a établi la valeur nutritionnelle du sirop d'érable, on s'est penché sur la pollinisation du bleuet, de la canneberge et du canola ainsi que sur le contrôle de la varroase.

Dans le secteur de la volaille, la question sanitaire a primé. On a mesuré l'effet de la vaccination contre *Salmonella Enteritidis* sur les pondeuses et on a élaboré des protocoles de biosécurité, de retraçage et de mesures d'urgence. On a également évalué l'efficacité du lavage des équipements partagés pour réduire l'incidence et la propagation de l'influenza aviaire.

Dans le secteur des grandes cultures, la fertilisation et le désherbage, l'impact des brise-vent, des engrais verts et des nouvelles lignées de céréales ont fait l'objet de nombreux projets de recherche et de transfert.

En ce qui concerne la régie des champs, plusieurs travaux portent sur la gestion raisonnée et intégrée, les nouvelles techniques d'épandage, la géomatique, la confection d'aménagements hydroagricoles et les écrans boisés. Ils étudient aussi de nouvelles cultures telles la matteucie, l'if, le sureau, les plantes médicinales, le ginseng, l'hydraste et certaines plantes utilisées pour la production éventuelle de biomasse.

En ce qui concerne les bâtiments et les équipements, on met au point des sites d'abreuvement, on se préoccupe de la qualité de l'air, du chauffage, de l'isolation, d'incinération, de compostage, de récolte mécanique, de rampes basses, de structure étanche et du coût de l'énergie.

En ce qui concerne l'économie, la gestion et le commerce, on a analysé les conséquences des négociations internationales sur le commerce ainsi que les politiques et mesures d'aide à la commercialisation des produits agricoles issus de pratiques durables. Le CDAQ a appuyé la mise en place du réseau d'information sur le commerce international et une étude sur les impacts économiques de la mise aux normes environnementales établies par le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* et le *Règlement sur les exploitations agricoles*.

III – Des bénéfices inattendus

Un rayonnement au-delà du Québec

De nombreux projets du Québec ont obtenu l'appui et le financement des Conseils d'adaptation des autres provinces. En fait, le Québec est reconnu pour avoir initié le plus grand nombre de projets multiprovinciaux, soit 25 sur un total de 108.

Cette réussite s'explique en grande partie par le fait que les projets élaborés au Québec sont mobilisateurs et structurants. Les bénéfices collectifs qui en découlent sont reconnus par les autres provinces canadiennes, suscitant ainsi leur appui. Ce partenariat élargi avec les divers Conseils permet d'éviter les doublons de projets en plus de faire rayonner l'expertise québécoise au pays.

À ce jour, c'est 941 440 \$ des autres provinces qui ont été transférés pour des projets québécois, permettant ainsi au CDAQ de réinvestir ces sommes dans d'autres projets novateurs.

Conclusion

Les enjeux qui secouent le secteur de l'agriculture émergent et évoluent à un rythme de plus en plus rapide. Les besoins sont grandissants, les problématiques complexes et les ressources limitées. Les résultats obtenus au CDAQ confirment que le partenariat représente une voie à privilégier entre les regroupements de producteurs agricoles et l'État. L'organisation du secteur et la représentativité des membres permettent de répondre adéquatement à des priorités communes et partagées.

Recommandation n° 1

Pour faire face rapidement et efficacement aux enjeux du secteur agricole, l'État doit privilégier un modèle faisant appel au partenariat avec les producteurs agricoles.

Les producteurs agricoles et leurs partenaires ont démontré qu'ils étaient en mesure de contribuer positivement au développement de l'agriculture, de concert avec les gouvernements. Leur implication dans la gestion des programmes a permis de mobiliser les investissements et l'expertise nécessaires pour répondre aux défis du secteur, en plus d'assurer une large diffusion de l'information. Ce sont des centaines de partenariats et de projets qui sont ainsi créés.

Recommandation n° 2

Pour assurer le développement durable du secteur agricole dans un contexte de rareté des ressources financières, l'État doit confier la gestion et la livraison de certains programmes au secteur agricole facilitant ainsi la mobilisation de l'expertise et des investissements, la diffusion et le partage des connaissances.

La souplesse des programmes qui ont été confiés aux représentants des organisations de producteurs agricoles ont permis d'orienter les investissements vers des besoins identifiés comme prioritaires par le secteur et de s'engager toujours plus loin sur la voie de l'innovation et du renouveau.

Recommandation n° 3

Les programmes de soutien au développement de l'agriculture durable dont la gestion est confiée au secteur doivent être suffisamment souples pour permettre d'orienter les investissements vers les besoins prioritaires.

Selon nous, l'avenir de l'agriculture repose de plus en plus sur le développement de partenariats solides et efficaces.